certifié conforme

ABATTOIR DUCHEMANN ET GRONDIN
Société par actions simplifiée au capital de 110 000 euros
Siège social : 59, route de Grand Coude – 97 480 SAINT JOSEPH
480 258 938 RCS ST PIERRE DE LA REUNION
(ci-après, la « Société » ou « ADG »)

Extrait de procès-verbal d'AGO du 8 juin 2026 approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Résolution concernant l'affectation du résultat

DEUXIÈME RESOLUTION

L'exercice clos le 31/12/2025 fait ressortir un bénéfice de 1 818 195 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à de 1 818 195 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : de 1 818 194,75 €
- Dont affecté en Autres réserves de 1 818 194,75 €

À l'issue de cette affectation :
- Réserve légale : 11 000 €
- Report à nouveau : néant
- Autres réserves : 22 135 781,63 €

Les capitaux propres de la Société sont de 22 146 781,63 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Cédric DUCHEMANN

SAS ADG

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Certifié conforme



SAS ADG

59 ROUTE DE GRAND COUDE

97480 SAINT-JOSEPH

SIRET : 480 258 938 000 20

APE : 6820B

PLAQUETTE DE L'EXERCICE

OUVERT LE 01/01/2025

ET CLOS LE 31/12/2025

SOMMAIRE

SAS ADG

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Rapport	5
	Bilan Actif	6
	Bilan Passif	7
	Compte de résultat	8
Annexe		10
	Sommaire de l'annexe	11
	Règles et méthodes comptables	12
	Etat des immobilisations	15
	Etat des amortissements	17
	Filiales et participations	18
	Etat des créances	19
	Entreprises liées	20
	Comptes de régularisation Actif	21
	Capitaux propres	22
	Etat du tableau d'affectation du résultat	23
	Tablleau variation des capitaux propres	24
	Etat des échéances des dettes	25
	Engagements	26
	Honoraires commissaires aux comptes	27
Etats de synthèse détaillés		28
	Bilan Actif Détaillé	29
	Bilan Passif Détaillé	31
	Compte de résultat détaillé	33
	Synthèse	35
	Soldes intermédiaires de gestion	36
	Capacité d'autofinancement	37
	Tableau de financement	38

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

SAS ADG

59 ROUTE DE GRAND COUDE
97480 SAINT-JOSEPH

Ces comptes ont été préparés sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir de la direction les informations que nous avons estimées nécessaires.

Total du bilan	**22 987 336 €**
Chiffre d'affaires	**2 310 377 €**
Résultat net comptable	**1 818 195 €**

Fait à Saint-Pierre,

KIN SIONG LINDA,
Expert-comptable.

BILAN ACTIF

SAS ADG

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	53 946	53 946				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				4,05		4,84
Terrains	120 000		120 000		120 000	
Constructions	1 469 678	663 892	805 786		941 326	
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	420 533	414 691	5 842		900	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				43,08		43,14
Participations	2 979 970		2 979 970		2 979 970	
Créances rattachées à des particip.	5 833 560		5 833 560		5 393 986	
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	1 087 602		1 087 602		1 087 602	
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 000		1 000		1 000	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**11 966 290**	**1 132 530**	**10 833 760**	**47,13**	**10 524 785**	**47,98**
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				0,08		0,75
Créances Clients et comptes ratt.	14 493		14 493		163 550	
Autres créances	4 703		4 703		1 859	
Charges constatées d'avance	1 005		1 005		930	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				50,89		49,24
Actions propres						
Autres titres	11 697 867		11 697 867		10 802 449	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	435 508		435 508	1,89	442 676	2,02
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**12 153 576**		**12 153 576**	**52,87**	**11 411 464**	**52,02**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**24 119 866**	**1 132 530**	**22 987 336**	**100**	**21 936 249**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*20 201*					

BILAN PASSIF

SAS ADG

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 110 000)		110 000	0,48	110 000	0,50
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			88,43		87,00
Réserve légale		11 000		11 000	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		20 317 587		19 074 348	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 818 195	7,91	1 843 239	8,40
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**22 256 782**	**96,82**	**21 038 587**	**95,91**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		695 751	3,03	834 592	3,80
Emprunts et dettes financières diverses		2 400	0,01	2 971	0,01
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		8 213	0,04	35 577	0,16
Dettes fiscales et sociales		24 190	0,11	19 363	0,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes				5 160	0,02
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**730 554**	**3,18**	**897 663**	**4,09**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**22 987 336**	**100**	**21 936 249**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*176 560*			

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS ADG

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue		2 310 377	2 257 843	52 534	2,33
Montant net du chiffre d'affaires		**2 310 377**	**2 257 843**	**52 534**	**2,33**
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		78 425	31 844	46 582	146,28
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.		20 138		20 138	
Autres produits		890	1	889	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**2 409 831**	**2 289 688**	**120 143**	**5,25**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		230 457	200 886	29 571	14,72
Impôts, taxes et versements assimilés		20 714	16 447	4 267	25,94
Salaires					
Cotisations sociales					
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		136 310	131 828	4 482	3,40
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		477	1	476	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**387 959**	**349 162**	**38 797**	**11,11**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**2 021 872**	**1 940 526**	**81 346**	**4,19**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		287 986	361 060	-73 075	-20,24
Autres intérêts et produits assimilés		139 574	157 096	-17 522	-11,15
Reprises sur dépréciations et provisions		13 337	17 780	-4 443	-24,99
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**440 897**	**535 936**	**-95 039**	**-17,73**
Charges financières					

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS ADG

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		18 334	13 337	4 996	37,46
Intérêts et charges assimilées		10 698	12 629	-1 931	-15,29
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**29 032**	**25 966**	**3 066**	**11,81**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**411 865**	**509 970**	**-98 105**	**-19,24**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**2 433 737**	**2 450 496**	**-16 759**	**-0,68**
Produits exceptionnels	(VII)		8 874	-8 874	-100,00
Charges exceptionnelles	(VIII)		1 531	-1 531	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**		**7 343**	**-7 343**	**-100,00**
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)	615 542	614 601	941	0,15
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**2 850 727**	**2 834 499**	**16 229**	**0,57**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**1 032 533**	**991 260**	**41 273**	**4,16**
BÉNÉFICE OU PERTE		**1 818 195**	**1 843 239**	**-25 044**	**-1,36**

Annexe

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

SAS ADG

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Choix
Faits caractéristiques	**Produite**
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	**Produite**
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement (832-4)	**Non applicable**
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	**Produite**
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	**Produite**
Dépréciations (832-1, 832-2, 832-8)	**Non applicable**
Filiales et participations (832-5)	**Produite**
Crédits-bail (836-3, 836-4)	**Non applicable**
Locations (836-3)	**Non applicable**
Etat des stocks (832-7)	**Non applicable**
Etat des échéances des créances (832-9)	**Produite**
Effets de commerce (836-2)	**Non applicable**
Entreprises liées (834-1)	**Produite**
Comptes de régularisation actif (832-10, 832-19)	**Produite**
Composition du capital social (832-11)	**Produite**
Tableau d'affectation du résultat (832-11)	**Produite**
Etat des actions propres (832-12)	**Non applicable**
Tableau des variations des capitaux propres (832-11)	**Produite**
Ecart de réévaluation (832-3)	**Non applicable**
Etat des provisions (832-13, 832-14)	**Non applicable**
Etat des échéances des dettes (832-15)	**Produite**
Comptes de régularisation passif (832-17, 832-19)	**Produite**
Engagements (836-1)	**Produite**
Ventilation du chiffre d'affaires (832-18)	**Non applicable**
Dettes garanties par des sûretés réelles (832-16)	**Non applicable**
Crédits d'impôts (833-2)	**Produite**
Répartition de l'impôt sur les bénéfices (833-4)	**Non applicable**
Honoraires CAC (832-20)	**Produite**
Charges et produits exceptionnels (832-21)	**Non applicable**
Les effectifs (835-1, 835-2, 837-2)	**Non applicable**
Autres informations (838-1 à 838-17)	**Non applicable**
Commentaire	**Non applicable**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 22 987 335,90 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 818 194,75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Résultat exceptionnel

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;

- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;

- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;

- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

Suppression de la technique des transferts de charges

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui supprime la technique des transferts de charges et les comptes 79 (« Transferts de charges d'exploitation », « Transferts de charges financières », « Transferts de charges exceptionnelles ») du plan de comptes ainsi que toute mention « transferts de charges » dans les modèles de compte de résultat.

Jusqu'à l'exercice précédent, la société utilisait le compte 79, à titre dérogatoire, notamment pour :

- reclasser en fin d'exercice des charges initialement imputées dans un compte non approprié ;

- répartir certains frais (par exemple frais d'émission d'emprunts) sur plusieurs exercices ;

- enregistrer des refacturations diverses, des remboursements de charges de personnel et des indemnités d'assurance.

Désormais, conformément au règlement ANC n° 2022-06 et aux précisions de l'Autorité des normes comptables et du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, les opérations concernées sont comptabilisées comme suit :

- les reclassements de charges sont effectués par le crédit du compte de charge initialement débité et le débit du compte de charge approprié, sans recours à un compte 79 ;

- les frais d'émission d'emprunts sont portés au compte 481 « Frais d'émission des emprunts » puis amortis via le compte 6862 « Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts » ;

- les refacturations diverses sont comptabilisées en produits dans les comptes 708 « Produits des activités annexes » (et, le cas échéant, 7084 « Mise à disposition de personnel facturée ») ;

- les remboursements de charges de personnel sont enregistrés au crédit du compte 649 « Remboursements de charges de personnel » ;

- les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » ou, lorsqu'elles compensent la destruction totale ou le vol d'une immobilisation, au compte 757 « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles », dans le résultat courant.

Cette évolution vise à renforcer la lisibilité, la transparence et la comparabilité des comptes annuels, en supprimant une technique jugée hétérogène et difficile à analyser par les utilisateurs des états financiers.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques	5	3 à 10 ans
Matériels outillages et industriels	5	3 à 5 ans
Matériels outillages	5	3 à 5 ans
Logiciels	3	1 à 3 ans
Mobilier	5	4 à 10 ans

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS ADG

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	53 946		
TOTAL	**53 946**		
Immobilisations corporelles			
Terrains	120 000		
Constructions sur sol propre	656 180		
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	813 498		
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 636		5 211
Matériel de transport	612 724		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	41 219		500
TOTAL	**2 245 257**		**5 711**
Immobilisations financières			
Autres participations	8 373 956		439 574
Autres titres immobilisés	1 087 602		
Prêts et autres immobilisations financières	1 000		
TOTAL	**9 462 559**		**439 574**
TOTAL GENERAL	**11 761 762**		**445 285**

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS ADG

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			53 946	
TOTAL			**53 946**	
Immobilisations corporelles				
Terrains			120 000	
Constructions sur sol propre			656 180	
Constructions inst. générales, agencements			813 498	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			6 847	
Matériel de transport		240 758	371 966	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			41 719	
TOTAL		**240 758**	**2 010 211**	
Immobilisations financières				
Autres participations			8 813 530	
Autres titres immobilisés			1 087 602	
Prêts et autres immobilisations financières			1 000	
TOTAL			**9 902 132**	
TOTAL GENERAL		**240 758**	**11 966 289**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS ADG

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			53 946			53 946
TOTAL			**53 946**			**53 946**
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			244 060	34 458		278 518
Const. inst. géné., agencts			284 292	101 082		385 375
Inst. générales, agencts divers			736	719		1 455
Matériel de transport			612 724		240 758	371 966
Matériel de bureau, informatique			41 219	51		41 270
TOTAL			**1 183 031**	**136 310**	**240 758**	**1 078 584**
TOTAL GENERAL			**1 236 977**	**136 310**	**240 758**	**1 132 530**

FILIALES ET PARTICIPATIONS

En Euro

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
LES HAUTS - 0 97480 ST JOSEPH - 851448506	990 000,00	99,99	989 990,00	989 990,00			59 641,00	-13 223,00	
LA COUPOLE - 0 97480 ST JOSEPH - 827976119	1 980 000,00	99,99	1 979 980,00	1 979 980,00			99 943,00	-8 101,00	
A. TOTAL DES FILIALES			**2 969 970,00**	**2 969 970,00**					

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

SAS ADG

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	5 833 560		5 833 560
Autres immobilisations financières	1 000		1 000
Actif circulant			
Autres créances clients	14 493	14 493	
Impôts sur les bénéfices	1 200	1 200	
Taxe sur la valeur ajoutée	643	643	
Autres impôts, taxes et versements	1 476	1 476	
Groupe et associés (2)	333	333	
Débiteurs divers	1 051	1 051	
Charges constatées d'avance	1 005	1 005	
TOTAL	**5 854 761**	**20 201**	**5 834 560**

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

SAS HOLDING DUCHEMANN ET GRONDIN
Siège social : 59 route de Grand Coude - 97480 - SAINT-JOSEPH
SIREN : 833 628 894

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 005
TOTAL	**1 005**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Disponibilités	30 707
TOTAL	**30 707**

CAPITAUX PROPRES

SAS ADG

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 100	100
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 100	100

SASU ABATTOIR DUCHEMANN ET GRONDIN

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Certifié conforme



Cabinet ACP
Société de Commissariat aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de la Réunion
06, rue Pasteur
97400 Saint Denis
B 479 736 316 RCS Saint Denis

ACP.

06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

ABATTOIR DUCHEMANN ET GRONDIN
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
59, Route de Grand Coude
97480 SAINT JOSEPH

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « ABATTOIR DUCHEMANN ET GRONDIN » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

ACP.

06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables – Changements comptables » en annexe des comptes annuels qui concerne l'application en 2025 du règlement de l'ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

ACP.

06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion ;
- le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;

ACP.

06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Denis, le 12 mai 2026

Le commissaire aux comptes,

ACP

ACP
Société de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 7 500 €
6 Rue Pasteur
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 316 00049 – APE : 6920 Z

Patrick PATCHEZ

BILAN ACTIF

SAS C. DUCHEMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				97,42		97,43
Participations	19 351 366		19 351 366		19 351 366	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**19 351 366**		**19 351 366**	**97,42**	**19 351 366**	**97,43**
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)						2,57
Créances Clients et comptes ratt.						
Autres créances	688		688		510 038	
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				2,52		
Actions propres						
Autres titres	500 000		500 000			
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	11 803		11 803	0,06	109	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**512 492**		**512 492**	**2,58**	**510 146**	**2,57**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**19 863 858**		**19 863 858**	**100**	**19 861 512**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*688*					

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN PASSIF

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 19 351 366)		19 351 366	97,42	19 351 366	97,43
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			2,49		
Réserve légale		493 809			
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		2 848	0,01	493 809	2,49
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**19 848 022**	**99,92**	**19 845 175**	**99,92**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		16			
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		3 830	0,02	3 743	0,02
Dettes fiscales et sociales				1 636	0,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		11 989	0,06	10 959	0,06
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**15 836**	**0,08**	**16 338**	**0,08**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**19 863 858**	**100**	**19 861 512**	**100**

(1) Dont à moins d'un an *15 836*

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue					
Montant net du chiffre d'affaires					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**				
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		3 938	14 593	-11 982	-75,27
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires					
Cotisations sociales					
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements					
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**3 938**	**14 593**	**-11 982**	**-75,27**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**-3 938**	**-14 593**	**11 982**	**75,27**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation			510 038	-556 405	-100,00
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		7 734		7 734	
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**7 734**	**510 038**	**-548 670**	**-98,61**

Annexe

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 19 863 857,63 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 2 847,51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 04 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. L'application du règlement de l'ANC n° 2022-06 sur la modernisation des états financiers entraîne un changement de méthode.
Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.
Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.
Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Résultat exceptionnel

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :
- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

Suppression de la technique des transferts de charges

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n° 2022_06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui supprime la technique des transferts de charges et les comptes 79 (« Transferts de charges d'exploitation », « Transferts de charges financières », « Transferts de charges exceptionnelles ») du plan de comptes ainsi que toute mention « transferts de charges » dans les modèles de compte de résultat.
Jusqu'à l'exercice précédent, la société utilisait le compte 79, à titre dérogatoire, notamment pour :
- reclasser en fin d'exercice des charges initialement imputées dans une compte non approprié ;
- répartir certains frais (par exemple frais d'émission d'emprunts) sur plusieurs exercices ;
- enregistrer des refacturations diverses, des remboursements de charges de personnel et des indemnités d'assurance.

Désormais, conformément au règlement ANC n° 2022-06 et aux précisions de l'Autorité des normes comptables et du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, les opérations concernées sont comptabilisées comme suit :
- les reclassements de charges sont effectués par le crédit du compte de charge initialement débité et le débit du compte de charge approprié, sans recours à un compte 79 ;
- les frais d'émission d'emprunts sont portés au compte 481 « Frais d'émission des emprunts » puis amortis via le compte 6862 « Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts » ;
- les refacturations diverses sont comptabilisées en produits dans les comptes 708 « Produits des activités annexes » (et, le cas échéant, 7084 « Mise à disposition de personnel facturée ») ;

- les remboursements de charges de personnel sont enregistrés au crédit du compte 649 « Remboursements de charges de personnel » ;
- les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » ou, lorsqu'elles compensent la destruction totale ou le vol d'une immobilisation, au compte 757 « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles », dans le résultat courant.

Cette évolution vise à renforcer la lisibilité, la transparence et la comparabilité des comptes annuels, en supprimant une technique jugée hétérogène et difficile à analyser par les utilisateurs des états financiers.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

Les titres des sociétés controlées de manères exclusive en application de l'article 221-4 sont évalués au coût historique.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS C. DUCHEMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à réeval.	acquisition
Immobilisations financières			
Autres participations	19 351 366		
TOTAL	**19 351 366**		
TOTAL GENERAL	**19 351 366**		

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations financières				
Autres participations			19 351 366	
TOTAL			**19 351 366**	
TOTAL GENERAL			**19 351 366**	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
HDG - 0 97480 SAINT-JOSEPH - 833628894	24 979 093	51,00	19 351 366	19 351 366			2 273 787	1 279 778	
A. TOTAL DES FILIALES			**19 351 366**	**19 351 366**					

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des comptes annuels joints au rapport de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES CRÉANCES

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Impôts sur les bénéfices	687	687	
Taxe sur la valeur ajoutée	1	1	
TOTAL	**688**	**688**	

ETAT DU TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

SAS C. DUCHEMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant
Origines	
Résultat de l'exercice précédent	493 809
TOTAL	**493 809**
Affectations	
Affectations aux réserves : réserves légales	493 809
TOTAL	**493 809**

En Euro

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (AMF)

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice (31/12/2024) avant affectations	19 351 366
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	493 809
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice (01/01/2025)	19 845 175
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	**19 845 175**
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO	**19 845 175**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	16	16		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 830	3 830		
Groupes et associés (2)	1 031	1 031		
Autres dettes	10 959	10 959		
TOTAL	**15 836**	**15 836**		

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS C. DUCHEMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
ACP / CAC	2 799	2 713
TOTAL	**2 799**	**2 713**

Certifié conforme

ABATTOIR DUCHEMANN ET GRONDIN

S.A.S. au capital de 110.000,00 Euros
Siège social : 59 Route de Grand Coude
97480 SAINT JOSEPH
R.C.S : 480 258 938

Rapport de gestion sur les opérations
De l'exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerai toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 2 310 377 euros contre 2 257 843 euros au titre de l'exercice précédent, soit une légère augmentation de 2 %.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de locations immobilières et de location de fonds de commerce.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 387 959 euros contre 349 162 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 11 %.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats de matières premières ont été de 0 euros, contre 0 euros au titre de l'exercice précédent.

- Les autres charges externes ressortent à 230 457 euros, contre 200 886 au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 15 %.

- Les impôts et taxes ont été de 20 714 euros contre 16 447 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 26%.

- Les dotations aux amortissements ressortent à 136 310 euros contre 131 828 euros au titre de l'exercice précédent, et représentent 6% du chiffre d'affaires hors taxes.

- Les dotations aux provisions sur actif circulant ressortent à 0 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent.

- Les Autres Charges ont été de 477 euros contre 1 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation 2025 est de 2 021 872 euros contre 1 940 526 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 411 864 euros contre 509 970 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 0 euros contre 7 343 euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 615 542 euros contre 614 601 euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 1 818 195 euros au 31/12/2025 contre 1 843 239 euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de - 1%.

Je ne vois pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE ECOULE

Néant

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES

En 2026, l'activité devrait être stable.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

- Filiales :

- La SCI LA COUPOLE, détenue à 99 %, a réalisé une perte de 8 101,33 €.

- La SCI LES HAUTS, détenue à 99 %, a réalisé une perte de 13 222,55 €.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Sans objet.

REMUNERATION DE LA GERANCE

Monsieur DUCHEMANN Cédric, n'a pas perçu de rémunération au titre de l'année 2025.

PRISES DE CONTROLE
Sans objet.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous présente les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :
A l'actif :

• Les valeurs immobilisées brutes sont de 11 966 290 Euros, les amortissements et provisions correspondants à 1 132 530 euros, soit un montant net de 10 833 760 euros contre 10 524 785 Euros net au titre de l'exercice précédent.

• Les créances, disponibilités nettes et autres postes de l'actif circulant net sont de 12 153 576 Euros contre de 11 411 464 Euros au titre de l'exercice précédent.

Au passif :

• Les capitaux propres s'élèvent à 22 256 782 Euros contre à 21 038 587 Euros au titre de l'exercice précédent.

• Les provisions pour risque et charges s'élèvent à 0 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent

• Les emprunts et dettes ressortent à 730 554 Euros contre 897 663 Euros au titre de l'exercice précédent.

Compte de résultat :
Les produits d'exploitation ressortent à 2 409 831 Euros contre 2 289 688 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 2 021 872 Euros contre 1 940 526 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à 411 865 Euros contre 509 970 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2025** fait ressortir **un bénéfice** de **1 818 195 euros**.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à de **1 818 195** € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : de **1 818 194,75** €
- Dont affecté en Autres réserves de **1 818 194,75 €**

À l'issue de cette affectation :
- Réserve légale : **11 000 €**
- Report à nouveau : **néant**
- Autres réserves : **22 135 781,63 €**

Les capitaux propres de la Société sont de **22 146 781,63 euros**.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées au titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Avoir fiscaux correspondant	Dividendes + Avoirs fiscaux
31/12/2024	**600 000**	**Néant**	**600 000**
31/12/2023	**0**	**Néant**	**0**
31/12/2022	**0**	**Néant**	**0**
31/12/2021	**2 847 801**	**Néant**	**2 847 801**
31/12/2021	**600 000**	**Néant**	**600 000**
31/12/2020	**1 500 000**	**Néant**	**1 500 000**
31/12/2019	**715 040**	**Néant**	**715 040**

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code des impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 3 928 Euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal, détaillées comme suit :

- 3 928 Euros au titre de la Taxe sur Les Véhicules de Sociétés

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions réglementées, visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice, sont détaillées dans le rapport spécial sur les conventions réglementées, dont je vais vous donner lecture.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à **110 000 Euros** au 31/12/2025.

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président, pour l'exercice écoulé.

Fait à Saint-Pierre
Le 29 mai 2026

Monsieur DUCHEMANN Cédric

